



MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

n° 2025/119/2550

Objet : contrat d'exécution des contrôles techniques réglementaires sur les aires de jeux de la commune

Le Maire de la commune de Cabriès

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;
VU la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° qui charge le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
Considérant le marché à procédure adaptée publié le 28 juillet 2025 sur la plateforme DEMATIS avec remise des offres le 5 septembre 2025 ;
Considérant le rapport d'analyse des offres et l'offre mieux disante de la société PLEIN BOIS AMENAGEMENT ;

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De signer un contrat de prestation de service pour la réalisation des contrôles techniques annuels obligatoires des aires de jeux de la commune, avec la société PLEIN BOIS AMENAGEMENT domiciliée 703 route de l'Isle sur la Sorgue, 84250 LE THOR, immatriculée sous le numéro siren : 393 371 349 00043.

ARTICLE 2 : Le présent contrat, d'un montant forfaitaire annuel de 3 482,50 euros HT, prendra effet à compter du 3 janvier 2026 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois selon les clauses prévues dans l'article 8 de la lettre de commande.

ARTICLE 3 : Les dépenses afférentes seront prévues aux budgets 2026 et suivants.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de mettre en œuvre la présente décision et notamment de signer tout document y afférent.

ARTICLE 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 29 décembre 2025

Le Maire

Amapola VENTRON

